

DECISION N°2025-088
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
" Santé et bien-être des animaux "

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2021-2.03 du 22 juin 2021 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 14 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n°2022-109 du 13 juillet 2022 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux » ;

Vu la décision n°2023-202 du 11 décembre 2023 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux » ;

Vu la décision n°2024-072 du 14 mai 2024 relative à la composition du d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux ».

Vu la décision n°2024-118 du 28 juin 2024 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Santé et bien-être des animaux ».

DECIDE :

Article 1^{er} : Suite à la démission de Monsieur BAILLY (Xavier) le 03 juin 2025, sont nommés membres du comité d'experts spécialisé " Santé et bien-être des animaux " de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

M. Meyer (Gilles), président
Mme Haddad (Nadia), vice-présidente
M. Saegerman (Claude), vice-président

.../...

Mme Belloc (Catherine)
M. Bertagnoli (Stéphane)
M. Boissy (Alain)
Mme Boullier (Séverine)
M. Boulouis (Henri-Jean)
Mme Courcoul (Aurélie)
Mme De Boyer Des Roches (Alice)
Mme Dufour (Barbara)
Mme Gilot-Fromont (Emmanuelle)
M. Giraud (Etienne)
M. Grisot (Lionel)
Mme Guinat (Claire)
Mme Huber (Karine)
Mme Jourdain (Elsa)
M. Juin (Hervé)
Mme Le Bouquin-Leneveu (Sophie)
Mme Le Maréchal-Condy (Caroline)
Mme Le Poder (Sophie)
M. Millemann (Yves)
M. Mormede (Pierre)
Mme Peroz (Carole)
Mme Ponsart (Claire)
Mme Richomme (Céline)
M. Valarcher (Jean-François)
Mme Vallée (Isabelle)
Mme Waret-Szkuta (Agnès)
Mme Woronoff (Natacha)

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 23 juin 2025

Le Directeur général

Pr Benoît VALLET